

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur A. GOFFART
Directeur – Fonctionnaire délégué
Direction de l’Urbanisme
CCN – Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/Réf : 18/pfd/559950
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.114/s.571
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue des Deux Tilleuls, 8.
Réaménagement de la cour de récréation des maternelles, installation de jeux pour enfants et
abattage de 20 arbres.
(Dossier traité par M. P. Fostiez – D.U.). **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 6 mai 2015, sous référence, reçue le 1^{er} juin, votre demande a été portée à l’ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 juin 2015.

La demande concerne le réaménagement et la rénovation de la cour de récréation de la section maternelles de l’Institut du Sacré-Cœur de Lindthout à Woluwe-Saint-Lambert. L’avis de la CRMS est sollicité car le bien est compris dans la zone de protection de l’ensemble classé formé par l’ancienne propriété Lindhout, sise 2 avenue des Deux Tilleuls et 55 boulevard Brand Whitlock.

La demande vise à créer des haies de charmes et à aménager un talus par la pose de massifs de lociféras et de graminées. La palissade actuelle en béton serait remplacée par une palissade en rondins de bois et d’une clôture en treillis. Une partie de la cour serait refaite en pavés béton drainants, le reste de la cour serait destiné à un espace de jeux couvert par une surface synthétique amortissante. Une toile serait tendue sur une partie de la cour pour former un préau.

La CRMS n’émet pas de remarque particulière sur les interventions projetées car elles devraient améliorer la situation existante sans porter préjudice à l’ensemble classé.

S’il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme I. Leroy ;
- S.P.R.B. – D.U. : M. P. Fostiez.